



VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

L'an deux mil vingt et un, le 13 avril à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 8 avril conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, Mme Katia FRANCOIS, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
Mme Christelle BOUTET, M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure DHELLEMMES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Pascale DRELON-BEC, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Mme Laure DHELLEMMES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2021

N°	Délibération	Information	Domaine	Objet	Rapporteur
1		x	Vie municipale	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2021	A. DELRIEU
2		x	Informations	- Notification de subventions : FCS, FCI - Ligne de crédit - Casino – autorisation du transfert des jeux - Personnel – Planning prévision d’emplois saisonniers 2021 - Ancienne station-service	A. DELRIEU
	x		Finances	Eboulement rocheux – demande de subvention au titre du Fonds Barnier	D. IRLANDE
	x		Finances	Taux d’imposition des taxes directes locales pour 2021	D. IRLANDE
	x		Finances	Subventions aux associations 2021	P. LETANG
	x		Finances	Budget principal – Budget primitif 2021	D. IRLANDE
	x		Finances	Demande d’emprunt à taux zéro CARSAT	D. IRLANDE
	x		Finances	Tarifs saisonniers 2021	D. IRLANDE
	x		Marchés publics	Rénovation du gymnase – Attribution de la mission de maîtrise d’oeuvre	K. FRANCOIS
	x		Projet	Appel à projets Dynamisation et revitalisation des centres-bourgs et cœurs de villes - Convention de partenariat Fonds Cantal Innovation	I. MELLIN
	x		Projet	Programme Petite ville de demain - Convention d’adhésion	A. DELRIEU
	x		Administration générale	Révision du Plan communal de sauvegarde (PCS)	P. LETANG

Ayant constaté que le quorum est atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20h00. Madame le maire met au vote le procès-verbal de la séance du 11 mars 2021, que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Madame le maire dit qu'elle supprime de l'ordre du jour les deux points suivants :

- Finances - Prémption 3 rue du moine de Montaudon - Acquisition
- Finances - Acquisition 3 rue du moine de Montaudon – Emprunt

En effet, la commune a reçu un mail en date du 12 avril 2021 de la part des acquéreurs évincés, Mme Françoise LAFFITTE et M. Emmanuel GODARD dans lequel ces derniers informent la mairie qu'ils déposent un recours contre la décision de prémption. Mme le maire donne lecture du courriel aux conseillers :

« Nous vous informons par la présente du recours que nous intentons auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, à l'encontre de la décision de prémption de la mairie sur le bien sis 3 rue du Moine de Montaudon, dont nous sommes, de fait, les acquéreurs évincés.

Disposant d'un mois de délai supplémentaire pour réagir en tant que résidents en Outremer, nous avons pris le temps de consulter des personnes qualifiées qui nous ont confortés dans cette démarche.

Nous regrettons toutefois de ne pouvoir consulter dans des délais plus brefs les compte-rendu des conseils municipaux, alors que la loi vous y oblige, et d'être ainsi limités dans notre accès légitime à l'information.

Nous vous prions d'agréer, madame le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

*Françoise LAFFITTE
Emmanuel GODARD »*

Mme le maire rappelle que la commune dispose jusqu'au 8 mai pour signer la vente, et qu'il convient d'attendre le retour du Tribunal administratif suite à ce recours.

1) Informations

- Notification de subventions : FCS, FCI

Mme le maire informe les conseillers de trois subventions accordées par le Conseil départemental :

- o FCI 2021 « revitalisation des centres-bourgs » : 60 000€ accordés sur une base de dépense subventionnable de 500 000€ ;
- o FCS 2021 : 1 200€ accordés pour la sécurisation du chemin piéton dans le cadre du futur aménagement du parking de la maternelle, sur une base de dépense subventionnable de 6 047€ ;
- o FCS 2021 exceptionnel pour l'éboulement rocheux : 45 000€ accordés, soit 30% d'une base de dépense retenue de 150 000€.

- Ligne de crédit :

M. Didier IRLANDE, adjoint, informe les conseillers qu'il convient de souscrire une nouvelle ligne de crédit d'un montant de 300 000€ afin de rembourser la précédente à la date du 27/4/2021.

Vu la délibération n° 2020-027 du 23 juillet 2020 portant délégation à Mme le Maire ;

Mme le maire, par décision, signera un contrat avec le Crédit Agricole Centre France pour une ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

Montant :	300 000 €
Durée :	12 mois
Taux de référence :	Euribor 3 Mois (Pour information Euribor 3 mois du 6/04/2021 : - 0,538 %)
Marge :	+ 0.70%
Au taux actuel de :	0.70% marge comprise
Montant minimum des tirages :	Aucun
Demande de fonds :	J (jours ouvrés) avant 12h00
Remise des fonds :	J+ 2 (jours ouvrés)
Mode de versement :	Virement adressé à votre Comptable Public
Mode de calcul des intérêts :	Nombre de jours exact / 365
Paiement des intérêts :	Trimestriel à terme échu
Mode de règlement des intérêts et du capital :	Virement de votre Trésorier
Frais :	0.20% du montant soit 600 €

- Casino – autorisation du transfert des jeux :

Mme le maire informe les conseillers qu'un arrêté préfectoral du 26 février 2021 autorise la pratique des jeux d'argent et autorise le transfert d'implantation géographique du casino de VIC-SUR-CERE.

- Personnel – Planning prévisionnel d'emplois saisonniers 2021 :

M. Philippe LAGIER présente aux conseillers le planning d'emploi prévisionnel des saisonniers pour 2021.

- Ancienne station-service

Mme le maire dit que l'ordre de service a été signé par IGETEC, maître d'oeuvre de l'opération de démolition de l'ancienne station-service.

Des études complémentaires sont probablement à prévoir : - diagnostic pollution des sols (hydrocarbures, solvants, plomb, etc.) ; - sondages géotechniques probables notamment pour les reconnaissances de fondations.

D'autre part, la commune va missionner un relevé de géomètre des abords et élévation des façades.

L'échéancier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Mi-avril : Relevés et sondage sur site
- Fin avril : cahier des charges pour les études complémentaires géotechniques et diagnostic pollution (si nécessaires)
- Mi-mai : rendu de l'étude technique préalable
- Fin juin : rendu du DCE pour la consultation des entreprises
- Juillet : consultation des entreprises
- Septembre : démarrage des travaux

2) Finances - Eboulement rocheux – demande de subvention au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit Fonds Barnier

M. Didier IRLANDE, adjoint, rappelle aux conseillers qu'à la suite des éboulements rocheux des 22 et 23 janvier au-dessus de la route de Blattes, des travaux de mise en sécurité sont impératifs, conformément aux préconisations du CEREMA suivantes :

1 - Au niveau du bloc en bordure de chaussée, un démantèlement au BRH est envisageable. Les blocs de plus petites tailles pourraient ensuite être réutilisés pour reconstituer des terrasses en amont ;

2 - Au niveau du bloc de 40m³, il est préconisé la création d'un "piège à cailloux" en utilisant ce bloc et en fermant le thalweg en rive gauche. Un système de drainage devra être mis en place afin de permettre l'écoulement de l'eau jusqu'au fossé de la route communale et d'assainir les matériaux situés sous le gros bloc et soutenus par un ancien mur en pierres sèches. Les blocs pour créer ce piège pourront provenir du bloc démantelé en bordure de chaussée et de ceux situés à proximité immédiate ;

3 - Au niveau de la plateforme sur laquelle se trouvaient les ruches, il est préconisé la reconstitution d'une terrasse. La base de cette terrasse pourra être réalisée avec les blocs se trouvant sur zone en veillant à ne pas terrasser le pied du stock obstruant le thalweg. Une fois cette base réalisée, un travail sur l'amas le plus conséquent de blocs et de troncs pourra être envisagé avec prudence afin d'éviter d'envoyer un bloc dans la pente.

4 - Enfin, au niveau de la zone de départ, une purge de l'écaille restante est recommandée. Dans la mesure du possible (travaux à la main), un réagencement des quelques blocs en tête de thalweg contribue à réduire l'aléa de départ d'une chute de bloc. Lors de ces travaux, il est important de maintenir le maximum de terre végétale en place au sein du thalweg pour faciliter la revégétalisation du site, les arbres à moyennes et hautes tiges jouant un rôle de dispersion d'énergie et réduction de l'aléa.

M. Didier IRLANDE dit aux conseillers que le CEREMA a validé la proposition d'intervention de l'entreprise BERTRAND, par mail en date du 30 mars 2021. Cette intervention s'élève au montant de 49 014€ HT. Le CEREMA et l'entreprise BERTRAND ont réalisé une visite conjointe sur site.

Le CEREMA a parallèlement établi une proposition financière d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 1950€ HT pour l'opération de mise en sécurité, ainsi qu'une proposition pour une mission d'Inspection détaillée initiale (IDI) des filets de protection pour un montant de 1840€ HT.

CONSIDERANT les rapports de visites de terrains des dimanche 24, lundi 25 janvier, et mercredi 3 février 2021, du CEREMA,

CONSIDERANT l'exposé de M. Didier IRLANDE, adjoint aux finances,

APPROUVE le programme d'étude et de travaux de mise en sécurité devant faire suite aux éboulements rocheux au-dessus de la route des blattes, et sollicite l'octroi d'une subvention de la part de l'Etat au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit Fonds Barnier.

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)		Taux
Mission d'AMO travaux de sécurisation éboulement rocheux	1 950.00	Etat – FPRNM	26 402.00	50%
Mission d'Inspection détaillée initiale (IDI) des filets de protection	1 840.00	Conseil départemental	15 841.20	30%
Travaux de mise en sécurité	49 014.00	Autofinancement	10 560.80	20%
TOTAL	52 804.00	TOTAL	52 804.00	

DIT que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'ENGAGE à ne pas commencer l'exécution du projet avant que les dossiers ne soient réputés ou déclarés complets.

AUTORISE Mme le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

3) Finances - Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

M. Didier IRLANDE rappelle aux conseillers que le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre est entré en vigueur au 1er janvier 2021. A ce titre, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017. Cette compensation prend la forme suivante : les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'État.

Dans le cadre de l'adoption des taux de fiscalité directe locale, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les conseils municipaux en 2020 et du taux départemental de TFPB de 2020 (23.56%). **Une reconduction du seul taux communal en 2021 s'apparentera à une baisse de taux.**

M. Didier IRLANDE rappelle les taux de l'exercice 2020 : TH 11.68%, TFB 26.71%, TFNB 90.25%. Les recettes définitives pour l'année 2020 s'élevaient à 1 068 176 €. Les prévisions pour 2021 s'élèvent à 1 055 981€, soit une baisse de 12 195 €.

LE CONSEIL,

VU les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2021,
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finances du 8 avril 2021,
CONSIDERANT l'exposé de M. Didier IRLANDE, adjoint,

FIXE les taux pour l'exercice 2021 de la façon suivante :

Taxe foncier bâti	50.27%
Taxe foncier non bâti	90.25%

Unanimité

4) Finances - Subventions aux associations 2021

M. Philippe LETANG, adjoint, dit qu'il est essentiel de maintenir le soutien aux associations durant cette crise sanitaire. A ce titre, l'ensemble des subventions ont été maintenues, sauf celles liées à des manifestations qui n'auront pas lieu.

LE CONSEIL,

VOTE les subventions suivantes aux associations pour l'année 2021 :

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	2021
Subventions exceptionnelles (budget général)	
Ecole primaire - classe de mer	0 €
Fêt'Arts - achat matériel	0 €
D'Lire - salon du livre	0 €
D'Lire - animation salon du livre	0 €
Photographie Association du Carlades	0 €
l'Enjambée du Carladès	0 €
TOTAL	0 €

Subventions annuelles (budget général)	
AAPPMA Cère et Goul	250 €
Association commerçants	410 €
ADMR Haute vallée de la Cère	1 330 €
Amicale des sapeurs pompiers	760 €
Amicale laïque	830 €
Anciens sapeurs pompiers	70 €
Artistes vicois	250 €
Association communale Chasse	310 €
Association Carladès@net	140 €
Association donneurs de sang	180 €
Association jeunes sapeurs pompiers	270 €
Automne vicois	0 €
Boxe Thaï	250 €
Cère football club	4 480 €
Cère modélisme	110 €
Chœur du Carladès	420 €
D'Lire	0 €
Les pas dela cere	100 €
Fnaca	420 €
Fet art théâtre	100 €
Foyer social éducatif collège	440 €
Gym club de la Cère	220 €
Judo Club vicois	780 €
La bourrée du Carladès	330 €
La pétanque	290 €
l'Enjambée du Carladès	0 €
L'iralot	330 €
Lo Cluchado des Comblat	300 €
Photographie Association du Carlades	100 €
Spectacles en Carladès	500 €
Vertical vic	450 €
Vic tennis parc	1 370 €
Vic Volley ball	250 €
TOTAL	16 040 €

Crédits à disposer	
Comice Agricole, autre ...	1 000 €
Subventions à vocation sociale	
PEP du Cantal	50 €
Restos du Cœur	140 €
Epicerie sociale	140 €
Secours Populaire	250 €
Nanga boussoum	100 €
TOTAL	680 €
Autres subventions	
Collectif 15 août	4 000 €
Centre social	13 500 €
TOTAL	17 500 €
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>35 220 €</u>

Unanimité

Ne participent pas au vote :

Collectif 15 août : M. Didier IRLANDE, intéressé à l'affaire

Centre social : M. André JAULHAC, intéressé à l'affaire, ne participe pas au vote

Amicale Laïque : M. Lionel BOUYGES, intéressé à l'affaire, ne participe pas au vote

5) Finances - Budget principal – Budget primitif 2021

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2, VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

VU la délibération n°2021.025 du conseil municipal du 11 mars 2021 portant constat et affectation du résultat de l'année 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finances du 8 avril 2021,

ENTENDU l'exposé de M. Didier IRLANDE, adjoint,

ADOpte le budget primitif principal pour l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 397 998.20	2 397 998.20
Investissement	1 977 204.37	1 977 204.37
TOTAL	4 915 202.57	4 915 202.57

18 voix pour, 1 abstention

M. André JAULHAC regrette que l'acquisition des portails à la piscine n'ait pas été maintenue, celle-ci ayant trait à la sécurité des bassins.

M. Didier IRLANDE répond qu'il a fallu faire des choix pour assurer l'équilibre du budget. Cet investissement n'est pas abandonné mais vraisemblablement différé à l'année prochaine. Il regrette de la même façon qu'il faille également abandonner l'opération « création d'un réseau local de fibre optique ».

M. Philippe LE REVEREND interroge Mme le maire sur l'opportunité pour la commune de pouvoir aider financièrement la Communauté de communes, dont le budget est contraint. Il évoque un investissement de 3.5 millions d'euros de la part de l'EPCI sur la commune au niveau de la zone d'activités de Comblat le Château, qui participe à rendre celle-ci attractive.

La commune a touché et touchera des recettes de taxe d'aménagement importantes. Il pose donc la question d'une éventuelle contrepartie à reverser par la commune à l'EPCI : sous quelle forme ? à quel moment ? à quel niveau ?

M. André JAULHAC ajoute que la collectivité touchera à l'avenir de la taxe foncière bâti avec l'implantation des nouvelles entreprises dans la zone d'activités.

M. Didier IRLANDE répond que la Communauté de communes encaissera également la part de fiscalité qui lui revient.

Mme Dominique BRU relaie un certain sentiment d'injustice éprouvé par l'ensemble des autres maires, notamment suite au refus de la commune de VIC-SUR-CERE de prendre en charge l'éclairage de la zone d'activités.

Mme le maire tient à rappeler que la commune assume des charges importantes de centralité.

Mme le maire conclut l'échange en indiquant que c'est un débat qui aura lieu en commission des finances à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité.

M. André JAULHAC déplore que le versement d'une subvention de 6800€ de la part du CCAS envers le budget de la commune, afin d'aider au financement du projet de la transformation de la Fondation Bertrand en habitats groupés pour les seniors, n'ait fait l'objet d'aucun débat préalable en commission.

La recette d'investissement correspondante aurait pu être employée pour un projet dont le CCAS aurait eu la maîtrise.

Il estime avoir été mis « devant le fait accompli » et rappelle qu'il s'est abstenu pour cette raison lors du vote du budget du CCAS ; par souci de cohérence, il s'abstient donc également concernant le vote du budget communal.

6) Finances – Projet Fondation Bertrand – Demande d'emprunt à taux zéro auprès de la CARSAT au titre des aides financières pour les lieux de vie collectifs

M. Didier IRLANDE, adjoint, rappelle aux conseillers que la commune s'apprête à acquérir la Fondation Bertrand (bâtiment et jardin) afin de la transformer en habitats groupés pour les personnes âgées. Le projet consiste à réaliser des travaux de réhabilitation/création de logements adaptés aux personnes âgées, l'objectif poursuivi étant le maintien à domicile des retraités GIR 5 et 6 tout en favorisant la vie sociale et le « bien vieillir ». Il s'agit d'un projet central dans la dynamique du centre-bourg : d'une part, il s'agit de répondre à une demande forte concernant les besoins de logement pour les personnes âgées avec un habitat adapté, proche des commerces, des transports et des services de santé ; d'autre part, il s'agit de créer un effet de demande permettant le maintien des activités communales (commerces, services, associations, etc.) donnant vie au centre-bourg.

M. Didier IRLANDE dit qu'il est possible de solliciter une aide financière sous la forme d'un prêt à taux zéro auprès de la CARSAT Auvergne pour financer l'acquisition et les travaux de transformation de l'actuelle Fondation Bertrand en habitats groupés pour les seniors.

Le montant du prêt sollicité doit être au maximum de 50% du prix de revient du projet.

M. Didier IRLANDE rappelle le plan de financement de l'opération :

- Travaux : 217 142.40€ HT

- AMO, MOE et frais annexes : 40 171.34€ HT

Soit un montant total de 365 313.74€ HT.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de Monsieur Didier IRLANDE, adjoint,

SOLLICITE auprès de la CARSAT Auvergne une aide financière au titre des aides financières pour les lieux de vie collectifs, sous la forme d'un prêt à taux zéro, d'un montant de 185 000€, soit 50% du coût estimatif de l'acquisition et des travaux.

AUTORISE Madame le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

7) Finances - Tarifs saisonniers 2021

LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de Monsieur Didier IRLANDE, adjoint,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances du 8 avril 2021,

FIXE les tarifs 2021 pour la Maison des eaux comme suit :

ACTIVITES	2021
MAISON DES EAUX	
TARIF ENTRÉES	
Adultes	3,00 €
Enfants de 0 à 12 ans	gratuit
Groupes (à partir de 10 personnes)	2,50 €
PRODUITS DIVERS	
Affiche seule	4,50 €
Tube	1,00 €
Carte postale	1,50 €
Bouteille	3,00 €
Carte postale aquarelle	1,00 €
Gobelets "Le buveur d'eau"	1,00 €
Guide	néant

FIXE les tarifs 2021 pour les activités piscine et le tennis comme suit :

PISCINE	
TICKETS POUR 1 ENTRÉE	
Enfants de moins de 4 ans	gratuit
Accompagnateur d'enfants	1,50 €
Enfants de 4 à 15 ans - VIC-SUR-CERE*	2,00 €
Enfants de 4 à 15 ans - hors VIC-SUR-CERE**	2,50 €
Adultes - VIC-SUR-CERE	4,00 €
Adultes - hors VIC-SUR-CERE	5,00 €
Groupes enfants 4 à 15 ans	1,50 €
CARNET DE 10 ENTREES	
Enfants de moins de 4 ans	gratuit
Accompagnateur d'enfants	1,50 €
Enfants de 4 à 15 ans - VIC SUR CERE	13,50 €
Enfants de 4 à 15 ans - hors VIC SUR CERE	16,00 €
Adultes - VIC SUR CERE	31,00 €
Adultes - hors VIC SUR CERE	35,00 €
Groupes enfants 4 à 15 ans	1,50 €
CARNET DE 20 ENTREES	
Enfants de moins de 4 ans	gratuit
Accompagnateur d'enfants	1,50 €
Enfants de 4 à 15 ans - VIC SUR CERE	22,00 €
Enfants de 4 à 15 ans - hors VIC SUR CERE	25,00 €
Adultes - VIC SUR CERE	49,50 €
Adultes - hors VIC SUR CERE	56,50 €
Groupes enfants 4 à 15 ans	1,50 €

FIXE les tarifs 2021 pour les locations de courts de tennis comme suit :

TENNIS	
Location terrain 1 heure	
Terres battues	
Tarif normal	13,00 €
Carnet de 5 locations	53,00 €
Tarif invité	7,00 €
Quick Tan	
Tarif normal	10,00 €
Carnet de 5 locations	40,00 €
Tarif invité	5,00 €

FIXE les tarifs 2021 pour le camping municipal comme suit :

	Basse saison : 1/5 au 5/7 ; 1/9 au 30/9	Haute saison: 6/7 au 31/8	
EMPLACEMENT TENTE			
Emplacement + 2 personnes + caravane ou camping-car	13,50	14,50	
Emplacement + 2 personnes + tente + véhicule	11,00	12,00	
Personne supplémentaire > 4 ans	5,00	5,50	
Enfant de moins de 4 ans	gratuit	gratuit	
1 randonneur + emplacement tente	5,00	5,00	
2 randonneurs + emplacement tente	8,00	8,00	
Emplacement spécial camping-car	10,00	10,00	
Plein d'eau camping cariste (hors camping)	3,00	3,00	
Branchement	4,50	4,50	
Animal	gratuit	gratuit	
Voiture de tourisme supplémentaire	5,00	5,00	
BUNGALOW TOILE			
Bungalow toilé 2-5 pers (semaine)	297,00	367,00	
Bungalow toilé 2-5 pers (2 nuitées minimum)	55,00	60,00	
Caution bungalow	200,00	200,00	
Caution ménage bungalow toilé	50,00	50,00	
LODGE TOILE			
Lodge 2-4 pers (semaine)	270,00	315,00	
Lodge 2-4 pers (2 nuitées minimum)	52,00	57,00	
Caution Lodge	200,00	200,00	
Caution ménage Lodge	50,00	50,00	
TENTE INDIANA			
Tente 2/4 pers avec mobilier type camping (semaine)	176,00	220,00	
Tente 2/4 pers avec mobilier type camping (nuitée)	28,00	33,00	
Caution tente	100,00	100,00	
Caution ménage tente indiana	30,00	30,00	
MEUBLÉ			
	Basse saison : 1/5 au 5/7 ; 1/9 au 30/9 ; et autres vacances scolaires	Haute saison: 6/7 au 31/8	Autre période
Meublé 4-5 personnes semaine	390,00	450,00	300,00
Meublé 4-5 nuitée/personne			13,00
Location mensuelle			390,00
Caution meublé	200,00	200,00	200,00
Caution ménage	50,00	50,00	50,00
GENERAL			
Acompte 25 %			
location kit draps+2 taies d'oreillers	14,00	14,00	
Machine à laver ou sèche linge	4,50	4,50	
Les prix comprennent la TVA au taux légal en vigueur (10%)			
Réduction de 10% sur l'ensemble du séjour si la durée de celui-ci est supérieure ou égale à 15 jours			
Accès gratuit à la piscine municipale sur la période d'ouverture (1/6 au 31/8)			
Le ménage des tentes, bungalow, lodge, meublé doit être fait avant le départ ; à défaut, la caution ménage sera retenue.			
Un état des lieux et inventaire des tentes, bungalow, lodge, meublé est établi à l'arrivée et au départ.			
L'arrivée dans les tentes, bungalow, lodge, meublé se fait entre 16h et 20 h et le départ a lieu avant 11h.			
Location bungalow toilé du samedi au samedi en juillet et août			
Location du meublé du samedi au samedi sur basse saison et haute saison			

AUTORISE Madame le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

8) Marchés publics - Rénovation du gymnase – Attribution de la mission de maîtrise d'oeuvre

Mme Katia FRANCOIS, adjointe, rappelle aux conseillers que par délibération du 11 mars 2021, le conseil municipal a validé le programme de travaux de rénovation énergétique du gymnase municipal.
Le montant prévisionnel des travaux, basé sur des devis que la commune a sollicité auprès de différentes entreprises, s'élève à 236 000€ HT.

Mme Katia FRANCOIS rappelle que la commune souhaite déposer une demande de subvention auprès de l'Agence nationale du sport (ANS) au titre du Plan de relance de l'Etat et l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments sportifs. La règle oblige de déposer un dossier au stade Avant-projet définitif (APD) avec un calendrier des travaux, et d'engager ceux-ci avant la fin de l'année 2021.

Il a été demandé à 4 bureaux d'étude d'adresser une proposition de mission de maîtrise d'œuvre complète concernant l'ensemble des travaux, selon les modalités suivantes :

- Tranche ferme : APS/APD, délai de 1 mois à compter de l'ordre de service de commencement de l'étude.
- Tranche optionnelle : poursuite de la mission MOE jusqu'à réception des travaux

La consultation a été lancée le 22 mars 2021 ; la date limite de dépôt des offres a été fixée le lundi 5 avril 2021

Seul le bureau d'étude IGETEC a répondu.

LE CONSEIL,

VU le résultat de la consultation,
CONSIDERANT l'exposé de Mme Katia FRANCOIS, adjointe,

DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation énergétique du gymnase au bureau d'étude IGETEC selon les modalités financières suivantes :

- tranche ferme : 3 870.40€ HT
- tranche optionnelle : 15 481.20€ HT

AUTORISE Mme le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

9) Projet - Appel à projets Dynamisation et revitalisation des centres-bourgs et cœurs de villes - Convention de partenariat Fonds Cantal Innovation

Mme Isabelle MELLIN, adjointe, informe les conseillers que le Conseil Départemental a décidé de retenir la candidature de la commune déposée au titre du FCI dans le cadre de l'appel à projets « dynamisation et revitalisation des centres bourgs et cœurs de villes », et de lui accorder une subvention d'un montant de 60 000€ pour l'opération suivante : 1^{ère} tranche d'aménagement du centre historique, comprenant l'acquisition de la Fondation Bertrand et la requalification de la place de l'église et de la place Saint Rémy.

Pour rappel, le montant de cette aide a été calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 500 000€ HT.

En vue de la mise en œuvre de cette opération, il convient d'approuver la convention de partenariat à établir entre le Conseil départemental et la commune qui précise les engagements respectifs de chacune des parties.

LE CONSEIL,

VU la proposition de convention de partenariat Fonds Cantal Innovation (FCI),
CONSIDERANT l'exposé de Mme Isabelle MELLIN, adjointe,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat Fonds Cantal Innovation précisant les modalités de mise en œuvre de l'opération « 1^{ère} tranche d'aménagement du centre historique ».

AUTORISE Mme le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

10) Projet – Convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain

Mme le maire informe les conseillers qu'il convient de prendre une délibération l'autorisant le maire à conclure la convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain avec le Préfet, délégué territorial de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, et Mme la présidente de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès.

En effet, la commune de VIC-SUR-CERE est lauréate du programme, en candidature conjointe avec la Communauté de communes.

Mme le maire rappelle que le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Mme le maire présente les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- **un appui global en ingénierie**, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- **des outils et expertises sectorielles**, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- **un accès à un réseau professionnel étendu**, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- **signature d'une convention d'adhésion** : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs de la ou des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique.

La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.

- **recrutement du chef de projet** : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité.

- **la signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain**, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Mme le maire dit aux conseillers que l'annonce pour le recrutement du chef de projet a été mise en ligne le 30/3/2021, avec une fin de publication le 30/4/2021. Le recrutement est prévu pour le 01/06/2021.

Avec une base de salaire net de 1800 à 1850€, le reste charge se situerait autour de 7000€ annuel. En accord avec la Communauté de communes, il a été convenu que le reste à financer soit pris en charge à parts égales.

Mme le maire donne lecture du projet de convention d'adhésion et invite le conseil à en délibérer.

LE CONSEIL,

AFFIRME son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec la communauté de communes de Cère et Goul en Carladès.

DONNE son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes.

DIT que le reste à financer du poste de chef de projet Petites Villes de demain sera pris en charge à 50% par la commune et 50% par la Communauté de Communes.

DIT qu'il sera établi une convention de mise à disposition du chef de projet entre la Communauté de communes et la commune.

AUTORISE le maire à signer la convention d'adhésion au programme.

Unanimité

11) Administration générale - Révision du Plan communal de sauvegarde (PCS)

M. Philippe LETANG, adjoint, rappelle que le Plan communal de sauvegarde (PCS) doit faire l'objet d'une révision tous les cinq ans.

LE CONSEIL,

VU les articles L731-3 et R731-10 du code de la sécurité intérieure,
VU le Plan de prévention du risque naturel « mouvement de terrain, éboulement et chute de pierres » approuvé le 31 octobre 2000,
VU les courriers de la Préfecture en date des 4 mai 2018, 6 mars 2019 et 16 juillet 2020,

CONSIDERANT l'exposé de M. Philippe LETANG, adjoint,

APPROUVE la révision du Plan communal de sauvegarde (PCS).

AUTORISE Mme le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.